

Comité Santé-Sécurité MDF

Pourquoi un Comité Santé, Sécurité?

Le Comité Santé, Sécurité se compose de quatre (4) membres tous élus en assemblée par les membres du syndicat. Ainsi que d'un Représentant à la prévention, Le but premier du comité est de préserver l'intégrité physique des employés(es) dans leur milieu de travail. Tout événement ou incident se doit d'être rapporté au comité dans les plus bref délais pour qu'un rapport d'accident ou de condition dangereuses soit émis pour éviter des problèmes auprès de l'employeur.

Que faire en cas d'accident de travail.

1. Avisez rapidement l'employeur

Si vous êtes victime d'un accident du travail, et ce, **quelle qu'en soit la gravité**, vous devez aviser l'employeur dès que possible.

2. Consultez rapidement un médecin

Ne tardez pas à consulter un médecin, **de votre choix**, même si votre blessure semble **mineure**. Lors de cette consultation médicale, informez votre médecin que **la blessure a été causée par un accident de travail** et indiquez-lui, non seulement votre blessure principale, mais aussi **toute autre douleur ou symptôme**.

Comité Santé-Sécurité MDF

Élus sur le Comité

Martin D'Alcantrara

Courriel : _____

Pascal Prevosto

Courriel : _____

Mario Gauthier

Courriel : _____